

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 27 septembre 2021
N° CD-2021-8-5-1

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service consulté

NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION BILINGUE

Résumé : Afin de renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'aide technique et financière à la signalisation bilingue paritaire posée par les communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

La Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, portée par le député Paul Molac, prévoit la **reconnaissance officielle de la signalétique bilingue** apposée sur les **bâtiments publics**, les voies publiques de circulation (**panneaux de signalisation**), ainsi que dans les principaux supports de **communication institutionnelle** – ces dispositions ne font pas partie de celles qui ont été censurées par le Conseil constitutionnel. Désormais, en signalétique, les langues régionales ont droit de cité au même niveau que le français (tant que le français est lui aussi présent).

Les **dispositifs existants** jusqu'à présent pour soutenir la signalisation communale bilingue visent uniquement les supports extérieurs, et essentiellement les **plaques de rue** et les **panneaux d'agglomération**.

- La **Région Grand Est** propose une subvention à hauteur de 70% du coût HT des panneaux français-alsacien pour les communes de moins de 2 000 habitants, 40% pour celles de 2 000 habitants et plus, à concurrence de 5 000 €, après que le traducteur a fait valider ses compétences pédagogiques et linguistiques auprès de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA).

- Le **Département du Haut-Rhin**, sur la base d'une délibération du 9 décembre 2009 (n°CG-2009-5-8-6), soutenait quant à lui la signalétique « triphone » (français-allemand-alsacien) avec un forfait de 500 à 1 000 €, couvrant maximum 40% du coût HT des panneaux, sur validation préalable du projet par le Département.
- Le Département du Bas-Rhin ne proposait pas d'aide de ce type, pouvant toutefois servir ponctuellement de relais vis-à-vis de la Région.

Les deux aides (Région + CD68) pouvaient être cumulées dans la limite de 80% du coût total HT.

Aujourd'hui, il est proposé d'élargir l'approche en intégrant d'**autres types de supports**, tout en concentrant les efforts sur un certain nombre de **communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires « pilotes »** dont la liste évolue régulièrement, afin que ceux-ci puissent apparaître comme des modèles et susciter l'émulation. Ces communes et EPCI auront ainsi l'opportunité de mener un véritable « *plan communal ou intercommunal pour la visibilité de la langue régionale* » en étant soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace, financièrement mais aussi par de la communication ainsi qu'au plan technique et méthodologique (diagnostic, propositions de graphismes, chiffrages sommaires, etc.).

Cette approche large se traduira par une aide à la mise en place de toute signalisation ou signalétique **paritaire français/langue régionale** : les plaques de rue et les panneaux d'agglomération, mais aussi désormais la signalisation **routière** officielle, directionnelle et temporaire, la signalétique **touristique** et urbaine, les **enseignes** et signalétiques **extérieures** des bâtiments publics, et même la signalétique **intérieure** à destination du **grand public** (salle polyvalente, hall d'accueil, etc.).

Afin d'avoir le dispositif le plus lisible possible, il est proposé de soutenir les **communes** et **EPCI** à hauteur de **50 %** du montant HT de l'opération (avec au moins 20% de fonds propres du bénéficiaire), pour des projets non commencés, avec des subventions d'un montant maximum de 5 000 € et d'un minimum de 1 000 € (afin d'avoir des projets suffisamment structurants et une charge administrative en rapport avec le montant). Une préférence sera donnée à l'alsacien, sans exclure l'allemand (selon l'historique des lieux et le souhait des communes bénéficiaires). Un tableau présentant le dispositif proposé est présenté en annexe.

En tablant sur un panneau-type d'une valeur de 150 € HT et un minimum de 20 panneaux pour avoir suffisamment de visibilité, une opération s'élèverait à au moins 3 000 € (hors coûts administratifs et de montage, à la charge de la commune ou de l'EPCI). Une opération importante avec une centaine de panneaux pourrait quant à elle revenir à plus de 15 000 € (étant entendu que les communes importantes ou EPCI travaillent généralement au fil de l'eau, en fonction de l'usure des panneaux). Le montant moyen d'une opération peut être estimé à 6 000 €.

En envisageant de travailler avec 15 communes et EPCI par an, soit un peu plus d'un par mois en moyenne, les crédits nécessaires pour faire fonctionner ce nouveau dispositif sont donc estimés à **45 000 € annuels**.

Un appel à projets sera lancé chaque début d'année, mais les demandes pourront être transmises au fil de l'eau. Les projets des lauréats, regroupés en fonction du rythme des demandes, seront approuvés par la Commission permanente. En fonction du succès du dispositif, un ajustement budgétaire à la hausse ou à la baisse pourra être proposé par la suite.

Bien entendu, la mise en place de ce dispositif suppose que la Collectivité européenne d'Alsace développe elle-même de plus en plus son bilinguisme en matière de signalisation routière, afin d'apparaître elle-même comme un modèle pour les communes et EPCI.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver la mise en place du dispositif d'aide présenté en annexe au présent rapport, pour un coût estimé à 45 000 € par an et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants en Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 et aux Budgets primitifs 2022 et suivants, et de m'autoriser à signer tout document permettant son exécution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY